

RELICORAME

Association Loi 1901
Chez M. Daniel DOISY
10 Impasse du clos du Roy
18100 Vierzon
TEL 06.07.57.36.00

Convocation à l'assemblée générale annuelle de RELICORAME

Conformément à l'article 12 des statuts, je vous invite à participer à l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'Association RELICORAME, qui se tiendra

Le 31 AOUT 2024 à 15 heures à Vierzon (adresse à suivre) 18100 Vierzon.

Ordre du jour

1. Émargement de la liste des présents et vérification des mandats
2. Désignation du président et du secrétaire de séance
3. Élection du Secrétaire de bureau si candidature
4. Rapport moral et financier 2023-2024 présenté par le Président
5. Projets 2025
6. Questions diverses

Les membres désirant présenter leur candidature au bureau doivent se manifester dès maintenant. Le poste de secrétaire reste à pourvoir.

Je vous rappelle qu'en cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter par un autre membre de l'association muni d'un pouvoir régulier, conformément aux dispositions de l'article 12 des statuts, étant précisé qu'aucun membre ne peut cumuler plus de 2 mandats.

Je vous rappelle également que, par application de l'article 12 des statuts, les résolutions proposées ayant le caractère de décisions ordinaires, sont adoptées à la majorité simple des membres présents ou représentés.

Je vous rappelle que seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent participer à l'assemblée générale, en vertu de l'article 12 des statuts.

Fait à Vierzon, le 14 août 2024

Le Président Daniel Doisy



Mandat/procuration à renvoyer si vous ne pouvez participer à l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'Association RELICORAME, qui se tiendra le 31 AOUT 2024 à 15h heures à Vierzon. (adresse à suivre)

Je soussigné M. /Mme _____ donne pouvoir à M. /Mme _____ afin de me représenter à l'assemblée générale annuelle de l'association RELICORAME afin de délibérer et prendre part au vote en mes lieu et place sur les questions portées à l'ordre du jour.

PS : il est possible de laisser cette procuration en blanc afin de permettre au Bureau de la redistribuer, chaque adhérent présent ne pouvant détenir que 2 procurations.

Fait à _____ le _____